

AGIR AUTREMENT DANS UN MONDE EN TRANSITION

**Formation continue
et alternance**



Développer vos compétences avec l'Université de Lille

Contactez nous au
03.62.26.87.00
formationpro@univ-lille.fr
www.formationpro.univ-lille.fr

Confinement

Les aides d'urgence aux entreprises sont mal ciblées

Elles devraient être distribuées en fonction de la baisse du chiffre d'affaires et du montant des charges fixes, et non du secteur



©SIPA



Mécomptes publics, François Ecalle

L'Institut des politiques publiques (IPP) vient de publier une première évaluation de l'efficacité des mesures d'urgence prises par le gouvernement pour aider les entreprises.

Il a d'abord classé les entreprises par déciles en fonction de leur perte de chiffre d'affaires (CA) entre mars-avril 2019 et mars-avril 2020. Le premier décile (les 10 % d'entreprises dont le CA a le plus baissé) a vu son chiffre d'affaires diminuer d'environ 85 % en moyenne ; le CA du huitième décile n'a pas varié et seuls ceux des neuvième et dixième déciles ont augmenté.

L'IPP a ensuite estimé le pourcentage d'entreprises de chacun de ces déciles qui appartiennent aux secteurs considérés comme les plus touchés et qui bénéficient en principe des aides les plus importantes. Certains commentateurs en ont conclu que ces aides ont été bien ciblées parce que 65 % des entreprises du premier décile et 50 % du deuxième appartiennent à ces secteurs prioritaires pour les aides. On peut aussi bien dire qu'elles ont été mal ciblées puisque 35 % des entreprises du premier décile et la moitié de celle du deuxième ne sont pas dans ces secteurs prioritaires. Il apparaît aussi que 5 % des entreprises du dernier décile (celles dont le CA a le plus fortement cru) sont dans ces secteurs supposés particulièrement touchés.

Verre à moitié plein ou à moitié vide

Pour chacun de ces déciles, l'IPP a enfin estimé le montant des aides reçues (indemnisation de l'activité partielle, équivalent subvention de la garantie de l'État sur les prêts, aides du fonds de solidarité, exonérations de cotisations sociales), en rapportant ce montant d'aides à la valeur ajoutée des entreprises. Ces aides représentent 7 % de la valeur ajoutée des entreprises des deux premiers déciles, puis ce pourcentage diminue jusqu'à 1,5 % pour le huitième décile et remonte jusqu'à 3 % pour le dernier décile. Autrement dit, les entreprises les plus touchées ont certes été les plus aidées mais celles dont le chiffre d'affaires a augmenté ont aussi été aidées, et même plus que les entreprises modérément touchées.

“Les entreprises les plus touchées ont certes été les plus aidées mais celles dont le chiffre d'affaires a augmenté ont aussi été aidées, et même plus que les entreprises modérément touchées”

Le verre peut être vu comme à moitié plein ou à moitié vide, mais il pourrait être presque complètement plein et il est donc regrettable qu'il ne le soit pas. Ces résultats confirment en effet ce que j'écrivais dans une précédente chronique. Le gouvernement a tort de moduler les aides d'urgence aux entreprises en fonction de leur appartenance à tel ou tel secteur car chacun d'eux est en fait très hétérogène. Des entreprises appartenant à des secteurs supposés peu touchés ont vu leur chiffre d'affaires baisser beaucoup plus que des entreprises dont l'activité principale a été interdite mais qui ont pu développer une activité secondaire, à commencer par les livraisons et la vente à emporter.

Les aides devraient être accordées seulement en fonction de la baisse du chiffre d'affaires et du montant des charges fixes. Ce serait plus efficace et plus simple que les multiples dispositifs actuels, qui commencent à devenir incompréhensibles.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

A lire également

[Mécomptes publics - la chronique de François Ecalle](#)